

ENTREPRISE ITALIENNE CONDOTTE SPA-INSPECTION DU TRAVAIL DE SKIKDA

Les travailleurs dénoncent

«Insultes, licenciements abusifs et harcèlement, recrutement hors wilaya, non-conformité des contrats, comportement malsain de certains responsables de structures, non-respect des usages administratifs, absence de documents relatifs à la grille des salaires, nomenclature des postes, règlement intérieur et convention collective» sont les différents points soulevés par les Skikdis travaillant pour le compte de l'entreprise italienne SPA Condotte, chargée de la réalisation d'une canalisation reliant, sur un rayon de 50 km, l'unité de dessalement de la zone industrielle à la région d'El Harrouch.

Dans une correspondance signée par une centaine d'employés et adressée aux instances compétentes, dont l'inspection de wilaya du Travail, il est fait référence aux problèmes rencontrés au niveau des quatre chantiers de réalisation, Zeramma, Hamadi-Krouma, Hamrouche- Hamoudi et Béni Béchrir. «Le traitement inadmissible» dont ils font l'objet a suscité leur colère. Beaucoup d'entre eux auraient travaillé sans contrat. La législation du travail est claire sur ce point. «En l'absence d'un contrat de travail écrit, la relation du travail est présumée conclue pour une durée indéterminée.» Dans ce contexte, l'inspecteur de wilaya du Travail, Gomri Omar, nous explique également : «5 employés travaillant pour le compte de Condotte SPA ont été orientés pour saisir la justice, après qu'ils eurent été employés sans contrat et licenciés. Ils obtiendront

probablement gain de cause.» Concernant la durée du contrat, notre interlocuteur nous déclare : «Cela se fait en fonction des spécialités. L'employeur fixe sur la base de la durée de vie du chantier le délai du contrat de ses employés, chacun selon sa spécialité. C'est à notre tour de contrôler cela.» Le problème du recrutement hors wilaya se posant toujours avec acuité, il aurait fallu une tournée des services de l'inspection du Travail pour constater que 58 dont 28 travailleurs hors wilaya étaient sans bulletin de l'AWEM (Agence de wilaya de l'emploi).

Les travailleurs nous ont justement informé qu'un groupe de Mila a été recruté dès le lancement des travaux en juin 2007, et ce, au détriment de la main-d'œuvre locale. Lors d'une audience qu'il nous a accordée dans son bureau à la zone de dépôt de Hamrouche-Hamoudi,

Franco Di Lorito, chef de chantier, a justifié ce recours à la main-d'œuvre hors wilaya par «l'indisponibilité de la spécialité de coffreur au niveau de Skikda, plus particulièrement dans le type de coffrage que nous escomptions. Les gens venus de Mila comptaient une expérience acquise depuis les travaux du barrage de Béni Haroun». Notre interlocuteur nous affirme aussi que les contrats sont conformes et visés par l'inspection de Travail, «des inspections régulières sont effectuées aux fins de constater de visu la conformité de notre entreprise vis-à-vis de la loi». Il n'a, en revanche, pas jugé opportun de nous en montrer un exemplaire. L'honneur est l'axe sur lequel repose la contestation des travailleurs. Dans une deuxième correspondance, signée par six employés, il est vivement dénoncé le comportement de quelques chefs de chantier italiens. «Quelques chefs de chantier italiens nous insultent, le premier qui s'oppose serait vite licencié», nous dira un employé. Venant à la rescousse, un vétéran confirme : «Ce sont des insultes et pas des sautes d'humeur habituelles aux chefs de chantier du fait de la charge de travail et des exigences liées au respect des délais de réalisation. Et je parle en connaissance de cause pour avoir si longtemps coté les

chantiers de projets de réalisation publics et privés.» Le responsable italien réfute ces allégations : «Je suis catégorique, mes subordonnées n'insultent pas. Certes, des accès de colère sont fréquents, mais pas au point d'insulter les travailleurs.» Et d'enchaîner : «L'insulte est un acte non civilisé.» A ce sujet, l'inspecteur du Travail déclare : «Cet acte relève du droit pénal, le travailleur insulté a le droit d'introduire des poursuites judiciaires à l'encontre de son insulteur.» Au sujet du licenciement, notre interlocuteur nous informe : «Chaque licenciement doit être notifié et justifié, le travailleur a droit à une audition de la part de son employeur avant que ce dernier ne l'applique. Par ailleurs, le licenciement obéit à l'existence de plusieurs cas disciplinaires, la loi en prévoit 7 : drogue, vol, insuffisance professionnelle...»

D'autre part, l'inspecteur du Travail recommande l'élaboration d'accords et de conventions collectives afin de prévenir les conflits collectifs et dans un souci de consolider les rapports professionnels entre employés et employeurs. «Nous avons pu déjà doter l'entreprise Condotte SPA d'un syndicat représentant les travailleurs. C'est déjà un acquis», conclut-il

Zaid Zoheri

PREMIÈRES JOURNÉES SUR LA RHINITE ALLERGIQUE À ANNABA

L'alerte des praticiens ORL

Du 4 au 6 juin 2008, Annaba abritera les premières journées nationales sur la rhinite allergique. Organisées par la Société algérienne d'ORL (SAORL) du Pr Abderrahmane Saïdia, elles réuniront des spécialistes de toutes les régions du pays autour de cette pathologie.

Cette dernière représente l'une des plus grandes menaces pour la population algérienne. La rhinite allergique touche 80% des asthmatiques dans le monde. L'intérêt d'une telle manifestation apparaît plus fondé une année après la signature du contrat d'adhésion de l'Algérie au Global Alliance For Respiratory Decise-Gard par Amar Tou, ministre de la Santé et de la Population.

Le Gard est une structure de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle est chargée d'améliorer les données de consensus Area. Comme il préconise des solutions adaptées pour la rhinite allergique et l'asthme. Coïncidence ou

extraordinaire capacité des otorhinologues algériens à se nourrir de l'air du temps avec une pollution sans cesse grandissante que rien ne semble arrêter. Le cortège de malades atteints de cette pathologie chaque année en augmentation leur permet de donner l'alerte. «Après la peste au XIII^e siècle, le choléra au XIX^e, l'hypertension artérielle et le diabète au XX^e, le nouveau fléau du XXI^e siècle est l'allergie dont la rhinite allergique.

Sa fréquence est en constante augmentation. Elle est passée de 1% au début du XX^e siècle à 20 et 40% aujourd'hui.» A l'écoute de cet argument avancé par les praticiens ORL, il y a lieu de dire que le temps presse pour une prise en charge de cet autre dossier de santé publique.

En Algérie, à fin 2007, les mêmes praticiens précisait que plus de 20% de la population souffrent de la rhinite allergique. Elle est l'une des principales causes de consultation auprès des médecins généralistes mais aussi spécialistes ORL et allergologues. Ce qui a imposé à l'OMS

de la considérer comme étant la 4^e maladie dans le monde qui, en 2010, concernera la moitié de la population de la planète. La question hante déjà tous les esprits du corps médical algérien.

Est-ce un signe à destination des pouvoirs publics que lancent les membres de la SAORL en organisant ces premières journées nationales sur la rhinite allergique à Annaba ?

«C'est maintenant que le dossier de la rhinite allergique doit être pris en charge. Elle représente l'une des maladies respiratoires les plus importantes du fait de ses répercussions sur la productivité au travail, à l'école, son impact sur la vie sociale du patient, son coût de prise en charge et ses associations à d'autres comorbidités telles que les sinusites chroniques, la polyposse nasosinusienne, les otites moyennes, les conjonctivites mais surtout l'asthme», dira le Pr Saïdia, président de la SAORL, directeur général du CHU de Annaba et chef de service ORL à l'hôpital Dorban.

A. Djabali

BOUMERDÈS

Les commerçants et les artisans sinistrés en colère

Des commerçants sinistrés de la wilaya de Boumerdès victimes du séisme du 21 mai 2003 et des attentats terroristes commis dans les communes de Si-Mustapha, Laâziv et Thénia ne décolèrent pas. Ils voulaient protester publiquement, le 21 mai, à l'occasion du 5^e anniversaire du terrible séisme de 2003. Un groupe nous a rendu visite à cette occasion.

Les protestataires commencent par énumérer les aides directes ou indirectes consenties par les pouvoirs publics aux commerçants des autres régions touchées par des catastrophes. Ils citent entre autres les 23 000 commerçants de la Haute-Kabylie qui ont bénéficié d'un important rabatement fiscal et ce, durant trois années consécutives. Ce n'est pas, selon eux, le cas de la région de l'est de la wilaya de Boumerdès fortement touchée par les émeutes du Printemps noir. Ils reviennent également sur les déclarations du directeur de la concurrence et des prix (DCP) d'Alger qui aurait déclaré, d'après nos visiteurs, juste après les inondations de Bab-El-Oued : «L'Etat a dégagé des aides financières d'urgence non remboursables aux commerçants sinistrés. Ces aides varient entre 30 000 et 350 000 DA.» Comme dernier exemple, ils rappellent l'intervention de l'Etat en faveur des commerçants victimes des dernières émeutes de Berriane (w. de Ghardaïa). En revanche, ils estiment que les autorités ont complètement marginalisé les 1 060 commerçants sinistrés de la wilaya de Boumerdès

dont certains ont été réduits au chômage et à la précarité. Ils appellent que lors du séisme de 2003, 520 locaux commerciaux se sont effondrés.

Il s'agit pour certains de centres commerciaux évalués à plusieurs milliards de centimes. A cela il y a lieu d'inclure des unités industrielles, des centres de vacances, des hôtels, des cabinets médicaux... Après plusieurs années de tergiversations, le wali de Boumerdès a fini par informer les

commerçants victimes de séisme de 2003 que le gouvernement a refusé les aides demandées. Cependant, il y a quelques semaines le même responsable a rassuré ces victimes : «Le gouvernement a fini par consentir à chaque commerçant propriétaire qui a perdu un local un prêt bancaire d'un million de dinars avec un taux d'intérêt bonifié.» Ce que nos visiteurs estiment insuffisant. Ils jugent cette promesse en deçà de leurs espérances.

«Que représente un prêt de 1 million de dinars pour quelqu'un qui a perdu plusieurs milliards ? Sommes-nous indignes de la solidarité de l'Etat ?» s'interroge l'un d'eux. «Concrètement personne n'a rien reçu», renchérit-il. Plus grave, l'un de

nos visiteurs artisan de son état affirme que le Bureau international du travail (BIT) a dégagé à l'Etat algérien une enveloppe financière pour aider les sinistrés. «On nous a demandé de déposer des dossiers pour bénéficier de cette aide. Ce que j'ai fait par deux fois mais à ce jour je n'ai rien perçu», clame ce dernier qui dit avoir perdu un atelier où il employait 8 personnes. Les contestataires fustigent en outre le ministre de la Solidarité nationale, Djamel Ould Abbès, qui, comme à son habitude, a fait un grand tapage médiatique mais en fait ce ne sont que des promesses non tenues aux commerçants victimes des derniers attentats terroristes à Laâziv et Thénia.

Abachi L.

AÏN-BEÏDA

Le grand toilettage

La ville des Haraktas, la plus grande cité de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, est en passe de rompre avec une situation peu enviable. Effectivement, M. Kadri R., chirurgien de profession et qui vient d'être installé à la tête de la municipalité d'Aïn-Beïda, a pris avec ses collaborateurs des mesures à même de rendre agréable la vie des citoyens. La ville, qui étouffait et présentait un visage hideux, commence à respirer avec la disparition des étals des vendeurs à la sauvette qui ont squatté les artères principales du centre-ville, rendant impossible la circulation.

L'APC, avant de mettre en demeure par affichage les squatteurs, a procédé à la réhabilitation du marché Harakti et des anciens locaux des galeries. Les citoyens sont heureux de renouer avec les balades, jadis pratiquées les après-midi aux alentours du jardin public. Outre ces changements, le citoyen constate aussi l'implantation d'arbustes à travers les boulevards de la ville.

Moussa Chatha

EL-TARF

RENCONTRE
PRESSE-WALILes engagements
du nouveau wali

Le nouveau wali d'El-Tarf qui a convié, dans l'après-midi de mercredi dernier, l'ensemble des représentants de la presse à une rencontre de prise de contact et de courtoisie, a saisi l'occasion pour prendre des engagements envers ces derniers pour leur faciliter l'exercice du métier d'informer librement, «le droit des droits», avec comme principal corollaire l'accès à l'information.

Dans une ambiance bon enfant, le premier responsable de la wilaya s'est engagé à relancer le fonctionnement de la cellule d'information, mise en hibernation par l'ex-wali limogé par le Président. Ainsi, un maillon crucial dans la chaîne d'information entre le citoyen et l'administration et ses démembrés vient d'être réactivé.

Dans le même sens, les représentants des organes de la presse écrite auront l'opportunité d'assister aux réunions du conseil de wilaya ainsi qu'aux visites d'inspection et de travail du wali dans les communes d'El-Tarf.

Aussi, les directeurs de l'exécutif seront instruits pour faciliter l'accès à l'information en toute transparence, a martelé le commis de l'Etat.

Pour le wali, et d'après les différentes rencontres qu'il a initiées avec les élus locaux et les représentants des organisations ayant pignon sur rue et selon les échanges verbaux avec les journalistes, «il ressort que la wilaya accuse un déficit en matière d'image de marque et de confiance avec les entreprises particulièrement celles qui sont versées dans le BTP». Un état de fait qui fait suite à la série de scandales qui ont éclaboussé un bon nombre de responsables, en particulier l'ex-wali.

Cependant, pour M. Kanoun, «la priorité est de redonner confiance aux entreprises locales». Dans un autre registre, le wali s'est dit stupéfait par la vacance du poste de DG de l'Agence foncière de wilaya depuis 5 ans. Pour y remédier, il s'est engagé à nommer un directeur dans les plus brefs délais.

N'ayant pas encore toutes les données en main, le wali s'est engagé à mettre les bouchées doubles pour rattraper le temps perdu, et ce, en relançant tous les projets en instance et en mobilisant l'ensemble de l'outil de réalisation disponible et que recèle la région.

Il est judicieux d'indiquer que la wilaya accuse des retards considérable et à première vue insurmontables en matière de développement. La secrétaire générale et ex-wali par intérim pendant 18 mois, a, au lieu de redorer le blason terni et remettre sur les rails le train du développement, installé un climat délétère entre d'un côté la population et l'administration, et entre elle et les directeurs de l'exécutif d'un autre. C'est un secret de Polichinelle que de dire, il y a eu le premier et le second collège pour les membres de l'exécutif. Elle avait ses proches qui jouissaient de tous les égards, les attentions et les sollicitudes et puis les autres qui devaient subir sa bile quotidienne. Une situation qui a envenimé les relations de l'ex-wali intérimaire avec l'ensemble des responsables et qui a créé par ailleurs la zizanie et la démobilisation se répercutant sur les citoyens. En effet, pour faire le bilan de 18 mois de gestion, il est instructif de savoir que ce sont 741 projets qui ne sont pas encore lancés et dont certains datent de 2005, la consommation des crédits pour l'année 2007 n'a atteint que 22 %, 2 500 milliards de centimes dorment dans le compte trésor, plusieurs entreprises ont été mises sur liste noire abusivement et sans voie de recours, des décisions allant à l'encontre des lois de la République, les citoyens n'ont jamais été reçus pour expliquer leurs doléances et faire valoir leur droit, une rétention de l'information digne de la période stalinienne, un nouveau genre de népotisme s'est installé dans la wilaya avec son lot de hogra, de frustrations et d'indifférence.

Quoiqu'il en soit, le nouveau wali a du pain sur la planche pour impulser une nouvelle dynamique au développement de la wilaya, et ce par la participation de tous les acteurs de la société civile sans exclusive, ni parti pris et dans le respect et la considération pour la population locale qui a été pendant une longue période vouée aux gémonies et méprisée par les responsables locaux.

Daoud Allam